

23 août 2022

(22-6377)

Page: 1/10

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT LA
FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MYANMAR

La communication ci-après, datée du 22 août 2022, est distribuée à la demande de la délégation du Myanmar pour l'information des Membres.

Le Myanmar notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1:1	Publication	C	31 décembre 2020	31 décembre 2025
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
En ce qui concerne les végétaux et leur préservation, la législation et les mesures connexes, y compris les redevances et impositions et les permis d'importation de végétaux et produits végétaux, ont été communiqués sur le site Web du Ministère de l'agriculture: https://ppd.doa.gov.mm/ . L'Agence des médicaments et des produits alimentaires est en train de rédiger et de traduire les projets de normes, de lignes directrices et de directives relatives aux bonnes pratiques de fabrication (BPF), aux bonnes pratiques de manutention (BPM) et à l'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans le cadre des lignes directrices de l'ASEAN. C'est pourquoi nous avons besoin d'informations de référence appropriées pour les normes internationales.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Une assistance technique est nécessaire pour la mise à niveau des sites Web (par exemple, le site https://ppd.doa.gov.mm/) et pour la rédaction et la traduction des projets de loi, lignes directrices et directives/normes concernant les BPF, BPM et HACCP.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2020	31 décembre 2025
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
La Banque asiatique de développement (BAD) a organisé des séances de discussion et fourni une assistance pour la révision et la normalisation des ordres et instructions internes publiés sur le site Web officiel du Département des douanes afin de les aligner sur les normes internationales. Toutefois, cette assistance a été interrompue et n'a pas pu être poursuivie par la suite car la période d'assistance technique de la Banque asiatique de développement pour ce dossier a pris fin le 31 mars 2021. En ce qui concerne les points d'information, un point d'information national OTC a été établi en 2015 pour réduire les obstacles techniques dans le système commercial régional et international, mais nous devons améliorer la forme du site Web correspondant et mettre à jour son contenu (brochure, dépliants) de manière à refléter le calendrier et la situation actuels et à communiquer plus facilement avec les ministères concernés et les négociants. Une				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
application automatisée en ligne pour les secteurs alimentaires et les opérateurs commerciaux locaux est en cours de déploiement.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Une assistance technique et un renforcement des capacités sont encore nécessaires pour mettre à niveau les sites Web existants et pour permettre aux informaticiens de concevoir, développer et maintenir le contenu d'un ou de plusieurs sites Web existants et un nouveau site Web.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	31 décembre 2021	31 décembre 2025
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Département de la recherche et de l'innovation (DRI) coopère avec le Ministère du commerce pour élaborer une stratégie/politique en matière d'OTC. Conformément à la politique nationale de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence des médicaments et des produits alimentaires est en train de modifier la nouvelle Loi sur les aliments et les directives correspondantes pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Par conséquent, nous nous efforçons de renforcer les capacités des inspecteurs des produits alimentaires.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires afin de définir les procédures techniques et financières ainsi que la procédure opérationnelle normalisée pour ce secteur, de développer la stratégie/politique relative aux OTC et de développer les ressources humaines.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 2:2	Consultations	C	31 décembre 2021	31 décembre 2025
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
Au Myanmar, les réglementations nationales et régionales existantes doivent être développées en tenant compte des pratiques régionales et internationales. Une assistance technique et un renforcement des capacités sont donc nécessaires pour communiquer les meilleures pratiques aux ministères concernés. Le Myanmar n'est pas encore en mesure de mener un programme institutionnalisé pour la mise en œuvre des bonnes pratiques réglementaires (BPR). Nous devons donc mettre en place un système de BPR dans les secteurs public et privé, conformément aux lignes directrices de l'ASEAN en la matière. En ce qui concerne les médicaments et les produits alimentaires, nous essayons de mettre en place un système d'inspection et de contrôle de leur innocuité qui soit moderne et mutuellement reconnu dans le cadre d'un partenariat public-privé.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour mettre en place et gérer le système de BPR avec les ministères concernés et obtenir un soutien technique professionnel pour élaborer des modules de formation conformes aux normes internationales.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	31 décembre 2024	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Les formations destinées au personnel du Département de l'élevage et des affaires vétérinaires ont été menées par des experts locaux et les budgets ont bénéficié du soutien de ce département. Dans le cadre du projet Mekong-Lancang (MLC Project), 100 formations d'inspecteurs de quarantaine ont été assurées en 2021. Les formations concernant les ressources humaines, les infrastructures et équipements, le renforcement des capacités (personnel de formation technique) et le soutien à la formation, les formations du personnel, en particulier pour les procédures de notification, y compris la gestion du système de notification formel, les meilleures pratiques nationales et internationales, doivent encore être réalisées. Aujourd'hui, ces types de formations sont difficiles à réaliser à cause de la situation créée par la COVID-19 et d'autres circonstances telles que le manque de personnel et la difficulté d'organiser des formations en présentiel. Par conséquent, il reste nécessaire de combler les lacunes du personnel du Département de l'élevage et des affaires vétérinaires en organisant ce type de formations et d'obtenir une assistance financière et technique de la part des partenaires du développement sous la forme d'un soutien au partage des produits chimiques/réactifs de laboratoire et des coûts par les entreprises. La réglementation SPS, les notifications et les directives concernant l'exportation et l'importation d'animaux et de produits d'origine animale sont publiés périodiquement sur les sites Web officiels qui doivent être régulièrement mis à jour. Des directives et des procédures opérationnelles normalisées pour la notification de chaque produit sont en cours d'élaboration. ARISE Plus Myanmar a contribué à la mise en place du Système national d'alerte rapide pour les produits alimentaires et les aliments pour animaux (NRASFF), l'une des activités du projet ARISE Plus Myanmar dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de leur conformité aux règles SPS. Dans le cadre de ce projet, le Département de la consommation (DOCA) a joué un rôle de premier plan et, dans un premier temps, a collecté des questionnaires auprès des services concernés. Pour le moment, ARISE Plus Myanmar n'a participé qu'à la réunion du NRASFF. En outre, le Département de la pêche n'a pas encore réalisé de projet.</p>				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
<p>Une assistance technique et financière et un renforcement des capacités sont nécessaires pour améliorer la situation et établir un système de notification pour des contrôles et des inspections renforcés. En ce qui concerne le NRASFF, il est nécessaire d'organiser des activités de sensibilisation sur le fonctionnement du Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) de l'UE et les RASFF de l'ASEAN et d'autres régions, d'effectuer une analyse des lacunes des institutions publiques et privées pour mettre en œuvre le NRASFF et l'intégrer au Système d'alerte de l'ASEAN (ARISE + Expert régional), de développer des procédures opérationnelles normalisées pour la mise en œuvre du NRASFF et l'intégration au Système d'alerte de l'ASEAN et de fournir une assistance technique concernant le RASFF de l'UE, la façon de gérer les notifications RASFF de l'UE et la façon d'y répondre, conformément au projet ARISE Plus Myanmar. La fourniture d'une assistance technique et un renforcement des capacités sont donc toujours nécessaires pour les activités mentionnées. Il est nécessaire de fournir une assistance technique pour la mise à niveau du site Web https://ppd.doa.gov.mm/, ainsi que d'assurer une formation pour les services de guichet unique et un atelier.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2024	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Le Département de l'élevage et des affaires vétérinaires (LBVD) a cherché à obtenir la certification ISO/CEI 17025:2017 pour les laboratoires BSL II (laboratoires de diagnostic vétérinaire de Yangon et de Mandalay) dans le cadre du plan 2018-2020, en coopérant avec l'organisme d'accréditation régional et le Conseil d'accréditation de Singapour, et a planifié la future certification ISO du laboratoire d'essais vétérinaires sur la base de l'expérience acquise concernant ce processus. Les personnels des laboratoires de Yangon, de Mandalay et du laboratoire d'essais vétérinaires ont suivi des formations ISO (notamment sur l'incertitude de mesure) avec le soutien du Conseil d'accréditation de Singapour à Yangon. Ces activités ISO sont à présent interrompues en raison de la pandémie de COVID-19, du manque de personnel et de la difficulté de faire venir des experts internationaux. Le LBVD a besoin d'un soutien international pour surmonter les difficultés liées à la certification ISO, de conseils d'experts et de formations dans le cadre de l'aide apportée par les partenaires de développement. Le LBVD souhaite également, dans un avenir proche, demander l'organisation de plusieurs formations pour l'accréditation ISO/CEI, les ressources humaines, la validation des méthodes et les incertitudes de mesure. Enfin, le LBVD est demandeur d'infrastructures telles qu'une assistance technique et des équipements. Actuellement, lorsque le résultat d'un premier essai sur échantillon est négatif, le deuxième essai est réalisé en tant que procédure d'essai du laboratoire du</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
	<p>Département, à la demande du client. Des procédures opérationnelles normalisées et des lignes directrices relatives sont en cours d'élaboration pour permettre les procédures de deuxième essai. Plusieurs méthodes d'essai ont été validées et certains paramètres sont déjà prêts et il peut être nécessaire d'étendre les tests à d'autres paramètres. Il reste également à procéder à l'harmonisation et à la reconnaissance des essais en laboratoire. ARISE Plus Myanmar a besoin d'une assistance technique pour la gestion et d'un renforcement des capacités en ce qui concerne l'accréditation, la validation des méthodes et les incertitudes de mesure. Les besoins se font encore sentir dans certains secteurs concernés, comme celui des laboratoires. ARISE Plus Myanmar a fourni une assistance technique dans le cadre du processus d'accréditation des laboratoires (ISO:17025) pour les laboratoires d'analyse alimentaire de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires et du secteur privé (essais d'aptitudes des laboratoires d'analyses alimentaires, y compris publics et privés, et élaboration de la politique nationale de sécurité sanitaire des produits alimentaires). En conséquence, deux laboratoires de microbiologie alimentaire (un public et un privé) ont obtenu l'accréditation ISO 17025: 2017 et la politique nationale de sécurité sanitaire des aliments a été publiée et communiquée en mai 2022.</p> <p>Dans le cadre du projet de l'ONUDI intitulé "Renforcer l'infrastructure nationale de la qualité pour le commerce dans la République de l'Union du Myanmar", le laboratoire d'analyse des résidus de pesticides a bénéficié d'une assistance technique pour préparer l'accréditation ISO/IEC 17025:2017. Afin de répondre aux prescriptions techniques, l'ONUDI a fourni une expertise technique pour l'analyse des pesticides en deux phases: en 2017, la première phase s'est déroulée du 28/08/2017 au 01/09/2017 et la dernière du 30/10/2017 au 03/11/2017. Ces deux phases ont apporté des résultats fructueux: le laboratoire d'analyse des résidus de pesticides sait désormais précisément comment établir les prescriptions techniques pour l'accréditation et comment appliquer la méthode Quenchers pour les essais d'aptitude. Grâce aux enseignements dispensés par les spécialistes, le laboratoire d'analyse a réussi quatre fois les essais d'aptitudes. En pareil cas, le laboratoire devrait à l'avenir suivre un programme d'assurance de la qualité comprenant la validation de méthode pour sept molécules et la mesure de l'incertitude afin de publier son rapport d'essai fiable. ARISE Plus a dispensé une formation sur l'application de la norme ISO/CEI 17025:2017 au personnel des laboratoires d'analyses alimentaires. Le laboratoire de microbiologie alimentaire a obtenu la certification ISO/CEI 17025:2017 et le laboratoire de chimie alimentaire essaie d'obtenir la certification ISO/CEI.</p> <p>Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:</p> <p>Un renforcement des capacités et une assistance technique et financière pour les procédures d'essais sont nécessaires pour ces formations très utiles. Pour les procédures d'essais, une assistance financière et technique est toujours nécessaire. Certains laboratoires d'analyses alimentaires sont en cours de procédure pour recevoir un agrément. Ils ont besoin d'une assistance technique concernant les bonnes pratiques en matière de documents, les bonnes pratiques de laboratoire, la vérification interne, la mise au point de méthodes, la validation de méthodes, l'étalonnage, la formation pratique à des analyses utilisant des équipements sophistiqués, telles que les méthodes GC-MS/MS, LC-MS/MS etc. Une formation est nécessaire pour l'identification des parasites et des maladies des végétaux dans le cadre des activités de phytoquarantaine, ainsi qu'une assistance pour la mise en œuvre de la quarantaine post entrée.</p>			

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2022	31 décembre 2025
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>En 2015, le Groupe de la Banque mondiale a fourni une assistance technique uniquement pour l'établissement des procédures de traitement avant l'arrivée. Toutefois, nous avons besoin de réviser les lois et procédures existantes pour tous les organismes liés au commerce de manière à les rendre conformes aux normes internationales et au système de présentation électronique des documents.</p> <p>Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:</p> <p>Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour la présentation électronique des documents et leur traitement avant arrivée par les départements chargés des questions commerciales, l'établissement des procédures relatives au traitement avant arrivée et la révision des règles et procédures appliquées par tous les organismes chargés des questions commerciales en vue de les rendre conformes aux normes internationales et au système de présentation électronique.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2025	31 décembre 2027
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités: Pour le moment, aucun partenaire de développement n'a proposé d'assistance en ce qui concerne le paiement par voie électronique.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants: Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour évaluer les besoins et analyser les lacunes en ce qui concerne les lois, réglementations, procédures, prescriptions en matière de documentation et pratiques des départements chargés des questions commerciales, conformément aux normes internationales afin d'assurer l'application du paiement par voie électronique.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	C	31 décembre 2022	31 décembre 2024
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités: Conformément à l'article 41 de la Loi sur les douanes maritimes, les douanes du Myanmar sont habilitées à accorder un crédit pour les droits et impositions et à tenir un compte de ces droits et impositions. Toutefois, il n'existe pas de système de garantie associé aux procédures de séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants: Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour l'installation et l'application de logiciels et matériels appropriés, la formation des informaticiens et des utilisateurs du système informatique, l'élaboration de règlements pour la mainlevée des marchandises par système de garantie avant le paiement des droits de douane et taxes et la formation des fonctionnaires des douanes au sujet de l'application des logiciels et des systèmes de garantie.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:4	Gestion des risques	C	31 décembre 2022	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités: En 2016, l'Administration des douanes a mis au point le Système intelligent des douanes du Myanmar (MCIS) dans le cadre du Système de dédouanement automatisé du fret du Myanmar (MACCS) pour la gestion et l'évaluation des risques, avec l'assistance technique de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Le MACCS peut distinguer automatiquement les canaux vert (sans inspection), jaune (examen des documents) et rouge (examen des documents et examen physique) selon les critères de sélection du système. Les douanes du Myanmar ont défini une Stratégie de gestion des risques (2022-2023), avec l'assistance technique du FMI.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants: Une assistance technique et financière ainsi qu'un renforcement des capacités sont nécessaires pour la formation visant à améliorer le système de gestion des risques; de même, une assistance technique et un soutien à la formation sont nécessaires en vue de définir les critères de sélection appropriés pour les catégories de risques, d'établir des règlements, des procédures et un plan de gestion des risques, d'identifier les risques et de réglementer l'évaluation des incidences, ainsi que de définir les indicateurs de risque pour l'inspection des passagers et des véhicules.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:8	Envois accélérés	C	31 décembre 2022	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
Le Département des douanes a publié l'Instruction administrative n° 15/2000 sur le fret express permettant de mener à bien les activités et l'Instruction administrative n° 8/2017 sur la valeur minimale (valeur de minimis), qui a été fixée à 50 USD. Il convient d'élaborer des normes pour les envois accélérés et d'établir les procédures que doivent suivre les requérants, les formulaires de demande et les prescriptions.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Conseils techniques pour définir les procédures d'envois accélérés et établir les formulaires de demande, les critères de demande, le délai de décision pour les douanes etc. Ateliers de sensibilisation pour les douanes et les organismes compétents en ce qui concerne les envois accélérés; sensibilisation et formation des agents des douanes au sujet des procédures de mainlevée accélérée; formation des agents des douanes à la supervision des envois accélérés; assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices et de procédures conformément aux normes internationales; assistance technique et renforcement des capacités pour la conception de lignes directrices et de procédures opérationnelles normalisées en matière de gestion des risques pour les administrations en cas de crise survenant au sein des différents services et mise en œuvre du plan de gestion des risques à court, moyen et long terme.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2024	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
Selon l'Instruction administrative n° 8 de 2015, les douanes du Myanmar autorisent le dédouanement dans le cadre des procédures d'ordonnance spéciale pour les marchandises périssables telles que les êtres vivants, les végétaux, les corps de défunts, les marchandises et matières dangereuses, comme les vaccins qui doivent être conservés à une certaine température, et les matières soumises à licence. L'article 72 de la Loi sur les douanes maritimes et le chapitre 18 du Manuel des douanes national prévoient déjà un service en dehors des horaires habituels des douanes. L'importation de marchandises périssables telles que les fleurs et les fruits humides par voie aérienne est autorisée conformément à l'Instruction administrative n° 2 de 2013 du Département des douanes sur les livraisons directes aux aéroports. Les douanes du Myanmar souhaitent collaborer avec les partenaires de développement afin d'améliorer les résultats dans ce domaine.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Formation et développement des procédures actuelles selon les pratiques internationales; installation et utilisation d'un logiciel de suivi et révision des procédures en vue de les rendre conformes aux normes internationales.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	31 décembre 2023	31 décembre 2028
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
Les activités de coopération à la frontière, telles que l'inspection en guichet unique ou le guichet unique d'inspection dans le cadre du CBTA-GMS, seront examinées et mises en œuvre conformément aux prescriptions minimales de l'Article. La formation pour le renforcement des capacités à la frontière et dans les organismes apparentés a été fournie par l'USAID en 2015 et le Département de l'énergie (DOE) des États-Unis en 2017 puis en 2019 et en 2020, respectivement. Le Myanmar doit instaurer une collaboration avec les partenaires de développement pour cette mesure.				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
Adoption des procédures et réglementations pertinentes pour guider les opérations; renforcement des capacités institutionnelles, des infrastructures et des équipements; harmonisation des différents systèmes entre les organismes présents aux frontières et les pays limitrophes; formation du personnel des divers organismes de réglementation présents aux frontières; assistance technique et soutien en matière de TIC pour la conception de mécanismes d'échange de données et de renseignements et renforcement des capacités et formation du personnel au sujet de la coopération entre les organismes présents aux frontières et du partage des meilleures pratiques internationales en matière de SSI/SWI.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 9	Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier	C	31 décembre 2022	31 décembre 2024

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:

Des procédures opérationnelles normalisées et des diagrammes ont été annoncés pour le transport sous douane entre Myawaddy (frontière entre le Myanmar et la Thaïlande) et la zone économique spéciale de Thilawa (Yangon) au moyen du système MACCS. La procédure de transport sous douane se fait par le dépôt de déclarations manuelles aux points de contrôle où le système MACCS n'est pas disponible. Le système de surveillance des transports (verrouillage électronique) sera bientôt mis en œuvre.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:

Une assistance technique est nécessaire pour réviser les procédures de transit interne afin de les rendre conformes aux pratiques internationales.

- Renforcement des capacités des agents des douanes en ce qui concerne les procédures de transit interne.
- Soutien en matière de TIC pour les points de contrôle si le système MACCS a été mis en œuvre à tous les points de contrôle aux frontières.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2021	31 décembre 2025

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:

En 2015, le Groupe de la Banque mondiale a fourni une assistance technique uniquement pour l'élaboration des procédures relatives aux formalités et prescriptions en matière de documents requis. Cependant, nous avons besoin de réviser les lois et procédures existantes de tous les organismes liés au commerce.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:

Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour évaluer les besoins et analyser les lacunes en ce qui concerne les lois, réglementations, procédures, prescriptions en matière de documents requis et pratiques des départements chargés des questions commerciales, conformément aux normes internationales.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:2	Acceptation de copies	C	31 décembre 2023	31 décembre 2025

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:

Jusqu'à présent, aucun partenaire de développement n'a fourni d'assistance en rapport avec l'acceptation de copies.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:

Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour évaluer les besoins et analyser les lacunes en ce qui concerne les lois, réglementations, procédures, prescriptions en matière de documents requis et pratiques des départements chargés des questions commerciales, conformément aux normes internationales.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	C	31 décembre 2024	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Toutes les parties qui participent au commerce sont encouragées à utiliser les normes internationales appropriées ou applicables pour les procédures d'importation, d'exportation et de transit. Les douanes du Myanmar appliquent le Système harmonisé de l'OMD (version de 1992) depuis 1992 et la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises depuis 2003. Le Myanmar a adhéré à la Convention de Kyoto révisée en 2021, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Les douanes du Myanmar doivent procéder à un échange de vues et d'opinions avec les partenaires de développement en ce qui concerne l'utilisation des normes internationales.</p>				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Une assistance technique sera nécessaire pour analyser les écarts entre la réglementation établie par les départements liés au commerce et les normes internationales. - Il faudra également un appui juridique et l'avis d'experts pour concevoir et rédiger des lois, des règlements et des procédures opérationnelles normalisées. 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2025	31 décembre 2028
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Le plan directeur pour la mise en œuvre du guichet unique national a été élaboré en 2018 avec l'aide du Groupe de la Banque mondiale. Dans le cadre du prêt proposé par la Banque mondiale pour le projet de modernisation des douanes, qui fait partie du projet en faveur de la croissance et de la compétitivité du secteur privé du Myanmar, 26,8 millions de dollars UE seront consacrés à la mise en place d'un guichet unique national, au développement de logiciels, à l'achat et à l'installation de matériel informatique, à la construction d'infrastructures, à des services tels que des conseils techniques, au renforcement du système d'automatisation des douanes, à la gestion et au processus de suivi. Cependant, lors des négociations avec le Groupe de la Banque mondiale concernant l'obtention de ce prêt, la discussion a été retardée pour diverses raisons. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour l'établissement d'un guichet unique national et la modernisation des douanes grâce à la mise en œuvre de la phase 2 du Système de dédouanement automatisé du fret (2020-2023), qui est un projet de coopération technique, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) prévoit d'élaborer un cadre conceptuel pour le guichet unique national. Toutefois, ce projet va s'achever le 30 juin 2023 et nous avons besoin d'une assistance technique et financière pour développer l'infrastructure TIC (matériel et logiciel) et mettre pleinement en œuvre le guichet unique. La Direction des ports du Myanmar a appliqué le système EDI afin de gérer électroniquement les procédures portuaires, y compris le traitement avant arrivée, avec l'aide de la JICA, de 2015 à 2016 puis de 2018 à 2019. À l'heure actuelle, la Direction des ports a encore besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour améliorer le système EDI et l'intégrer à d'autres systèmes, comme le MACCS, afin de développer un système communautaire complet qui relie tous les organismes concernés et toutes les parties prenantes, conformément au concept et aux principes de mise en œuvre du guichet unique national.</p>				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
<p>Une assistance technique et financière est nécessaire pour développer les TIC (matériels et logiciels) et mettre en œuvre le guichet unique. Une assistance technique et financière est nécessaire pour mettre en place un système permettant d'échanger des certificats sanitaires et phytosanitaires électroniques via le guichet unique national et le guichet unique de l'ASEAN. Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour améliorer le système EDI de la Direction des ports et l'intégrer dans le guichet unique national. Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour établir un cadre législatif et réglementaire relatif au guichet unique. Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires pour organiser des ateliers de sensibilisation et des programmes de renforcement des capacités. Une assistance technique et un renforcement des capacités sont nécessaires en ce qui concerne les ressources humaines et les certificats sanitaires et phytosanitaires électroniques.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	C	31 décembre 2025	31 décembre 2027

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:

Le Système de dédouanement automatisé du fret du Myanmar (MACCS) et le Système intelligent des douanes du Myanmar (MCIS) sont appliqués à Yangon depuis novembre 2016 grâce à un don du Japon, dans le poste de contrôle frontalier de Myawaddy depuis juin 2018, et dans les postes de contrôle frontaliers de Muse et Chin shwe haw depuis avril 2022 grâce au soutien technique du Japon. Toutefois, nous devons étendre le système aux postes de contrôle frontaliers où le volume des échanges est élevé afin d'établir des procédures communes à la frontière et des prescriptions uniformes en matière de documents requis.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:

Un renforcement des capacités et des ateliers de sensibilisation sont nécessaires pour modifier les lois et règlements des départements liés au commerce et en adopter de nouveaux, conformément aux normes internationales.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 11	Liberté de transit	C	31 décembre 2025	31 décembre 2026

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:

Au Myanmar, la procédure concernant le commerce de transit a été publiée et est encore en cours de mise en œuvre, de manière conforme aux dispositions de l'AFE et de la Convention de Kyoto révisée. Les douanes du Myanmar mettent en application le Système de transit douanier de l'ASEAN pour qu'il fonctionne dans la région de l'Association. Grâce à l'aide de l'UE (ARISE PLUS), tout était prêt pour la mise en place du Système de transit douanier de l'ASEAN (ACTS) en août 2020. En juin et juillet 2022, ARISE PLUS a organisé une séance de formation sur le Système ACTS pour l'équipe de gestion centrale de l'ACTS du Secrétariat de l'ASEAN. L'équipe de gestion centrale reprendra ensuite une formation pratique au Myanmar. Dans ce cas, elle aura besoin d'une assistance financière et technique pour mettre en place l'infrastructure TIC et les solutions techniques des experts internationaux. Les Douanes du Myanmar ont besoin en particulier de bénéficier des conseils d'un expert pendant une longue période pour la mise en œuvre du système ACTS.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:

- Adopter les meilleures pratiques de contrôle douanier en apposant des sceaux douaniers et en concevant des infrastructures séparées (voies, postes à quai) pour les véhicules en transit.
- Organiser des formations et des séminaires de sensibilisation concernant la garantie de transit.
- Fournir une assistance technique pour l'application de la réglementation relative au transit, qui a été établie dans le cadre des douanes du Myanmar.
- Renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes en ce qui concerne les opérations de transit et les contrôles.
- Renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes en matière de coopération et de coordination du transit entre les administrations douanières régionales et les autres administrations douanières.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 12	Coopération douanière	C	31 décembre 2024	31 décembre 2026
Donateurs: à déterminer				
Progrès concernant la fourniture de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Les douanes du Myanmar ont déjà signé des accords bilatéraux de coopération douanière avec deux pays, la Thaïlande et le Viet Nam. Des travaux sont en cours pour signer un accord avec les douanes du Laos. Les projets d'accords doivent être examinés par des experts. Il est donc nécessaire d'élaborer un cadre ou un modèle d'accord bilatéral d'assistance mutuelle administrative en matière douanière pour que les douanes du Myanmar puissent proposer des mémorandums d'accord et des accords à d'autres services douaniers. Les douanes du Myanmar ont besoin d'un partenaire de développement pour cette mesure.</p>				
Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent les suivants:				
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien juridique et avis d'experts pour la rédaction des accords. - Assistance technique et renforcement des capacités en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de coopération douanière et la rédaction des accords. 				